



HAL
open science

Créolité, créolitude et créolophonie dans la Caraïbe. Apport de l'Éloge de la créolité

Renauld Govain

► **To cite this version:**

Renauld Govain. Créolité, créolitude et créolophonie dans la Caraïbe. Apport de l'Éloge de la créolité. Raphaël CONFIAANT : avant et après Éloge de la créolité (1989), Oct 2021, Saint-Esprit, Martinique, France. halshs-03759277

HAL Id: halshs-03759277

<https://shs.hal.science/halshs-03759277v1>

Submitted on 24 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Créolité, créolitude et créolophonie dans la Caraïbe

Apport de l'Éloge de la créolité

Renauld GOVAIN

LangSÉ, Faculté de Linguistique Appliquée / Université d'État d'Haïti

Communication présentée

au colloque international interdisciplinaire

« Raphaël CONFIANT : avant et après *Éloge de la créolité* (1989) »

CRILLASH – MICELA – EHIC - RELIR (CLEA EA 4098)

26-28 octobre 2021 – Université des Antilles - Martinique

1. Introduction

Créolité, créolitude et créolophonie sont trois termes courants dans la plupart des mondes créoles. Ils ont tous pour racine le terme de *créole* qui désigne principalement une langue qui est née dans des conditions particulières telles l'hétérogénéité linguistique, exogénéité des populations et insularité (Chaudenson, 2003). Faudrait-il aussi rappeler que l'émergence des créoles est liée à l'expérience coloniale qui est à l'origine de ces hétérogénéité linguistique et exogénéité des populations ? Pour ce qui concerne l'insularité, il faudrait excepter la Guyane qui est un pays d'Amérique du Sud ayant une configuration spécifique en termes de rapport avec l'eau : elle est limitée à l'est par le fleuve de l'Oyapock qui la sépare du Brésil via la forêt amazonienne, à l'Ouest par le fleuve de Maroni qui la sépare du Suriname, au sud par une ligne de partage des eaux (notamment avec le Brésil jusqu'à l'est) et au nord par l'océan Atlantique. On doit aussi excepter l'État américain de la Louisiane qui a également une configuration particulière par rapport au fleuve du Mississippi. Qu'est-ce que la créolité et comment se manifeste-t-elle dans le contexte caribéen ? Qu'est-ce que la créolophonie et comment se constitue-t-elle dans la sphère caribéenne ? Qu'est-ce que c'est que la créolité et la créolophonie caribéenne au regard de l'*Éloge de la créolité* (Bernabé, Chamoiseau, Confiant, 1989) ? Comment situer la créolitude par rapport à la créolité et la créolophonie ? L'*Éloge* viserait-elle uniquement l'aspect ethnoculturel de la créolité ou envisagerait-elle une forme de légitimation de la langue créole elle-même dans sa dimension plurielle qui est porteuse de la mémoire et de l'imaginaire collectifs caribéens ou les deux en même temps ? Ce questionnement constitue le fil conducteur de ma contribution qui tentera d'y apporter des réponses.

La créolité est au fondement ontologique (Bernabé, Chamoiseau, Confiant, 1989) des créoles, c'est-à-dire des membres de communautés qui ont hérité de leur histoire mouvante une langue créole et de manières de vivre liées à cette situation de créolité. Elle renvoie aux notions de créolitude et créolophonie. La créolité est une construction, un mouvement. Ce n'est pas un état stable, inactif acquis une fois pour toutes. Dans cette contribution, j'examinerai le développement de la créolité dans la Caraïbe avec ses corollaires : la créolitude et la créolophonie à la lumière de l'essai *L'Éloge de la créolité* qui est le manifeste même de la créolité.

2. La créolité à travers l'espace

Des trois termes-clés du titre (*créolité*, *créolitude* et *créolophonie*), seul le premier est entré dans le dictionnaire français et son entrée est assez récente par rapport à celle du terme *créole* lui-même ou de *créolisation*. Il est tout de même absent du *Dictionnaire de l'Académie française*, même de la 9^e et dernière édition qui n'a pas non plus intégré le terme *créolophone*. *Le Robert Dico en ligne* se contente de définir la créolité comme « [a]ppartenance à une communauté créole »¹ Mais, la créolité dépasse cette acception simple et réductrice. Elle désigne plutôt, à mon sens, un mouvement d'assomption, de défense et de promotion des valeurs identitaires, culturelles, voire spirituelles propres aux peuples créoles et à leurs communautés. La créolitude est une attitude naturelle et responsable nous conduisant à nous accepter et nous prendre en charge tel que nous sommes en agissant sur notre destin (Rano, 1998), tandis que la créolophonie est la communauté parlante que forment les créolophones d'ici et d'ailleurs (Govain, 2020). Il est vrai que la notion de créolitude est posée par Rano comme une alternative aux notions de créolité de Bernabé, Chamoiseau, Confiant (1989) et *négritude* d'Aimé Césaire, associé à Léopold S. Senghor et Léon Gontran Damas, mais pour moi, néanmoins, créolitude et créolité expriment des réalités différentes mais complémentaires.

L'Éloge se présente comme le manifeste de la créolité mais aussi de la créolitude dans la mesure où elle envisage la créolité comme une attitude intérieure de l'« être créole » : « Ni Européens, ni Africains, ni Asiatiques, nous nous proclamons créoles. Cela sera pour nous une attitude intérieure, mieux : une vigilance, ou mieux encore, une sorte d'enveloppe mentale au mitan de laquelle on bâtira notre monde en pleine conscience du monde. » (p. 13). Cet extrait situe la créolité dans un espace : la zone américano-caraïbe, les auteurs se proclamant créoles reconnaissent qu'ils ne sont ni Européens, ni Africains, ni Asiatiques, mais Antillais, donc

¹ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/creolite>

Caribéens, donc Américains. L'absence d'évocation à propos de l'Océanie peut tenir au fait que, historiquement, il n'y aurait pas eu de présence d'Océaniens dans le brassage ethno-linguistico-culturel qui a conduit au développement des sociétés créoles caribéennes. Cette absence d'éléments océaniens dans le développement de la créolité trouve un écho dans la définition suivante du concept telle que présentée dans l'*Éloge* elle-même, à savoir que la créolité est « l'agrégat interactionnel ou transactionnel, des éléments culturels caraïbes, européens, africains, asiatiques et levantins, que le joug de l'Histoire a réunis sur le même sol » (*Éloge*, p. 26)². Pour les auteurs de l'*Éloge*, la créolité n'est pas une forme de civilisation entre l'euroanéité et l'africanité, mais une civilisation singulière, authentique propre à ces peuples, pétris par l'Histoire et les expériences de leur émergence d'un chaos civilisationnel particulier que le philosophe Édouard Glissant appelle le « Tout-monde ». En effet, la créolité telle que conçue dans l'*Éloge* s'inscrit dans la vision du Tout-monde de Glissant : « La créolité exprimée frémit de la vie du Tout-monde, c'est le Tout-monde dans une dimension particulière, et une forme particulière du Tout-monde » (p. 51). Cette créolité ne saurait être une duplication de l'euroanéité et de l'africanité car l'*Éloge* (p. 18) elle-même les considère comme des « monstres tutélaires ».

Mais aussi, cette créolité, *lato sensu*, ne se réduit pas à la stricte sphère américano-caraïbe : la formule « « Ni Européens, ni Africains, ni Asiatiques, nous nous proclamons créoles... » permet aux créoles de l'océan Indien ou du Pacifique, par exemple, de s'y retrouver. L'esprit du manifeste de l'*Éloge* ne circonscrit pas la créolité qu'à l'espace géographique auquel appartiennent ses auteurs. En effet, l'*Éloge* conçoit la créolité comme un mouvement – le mouvement de la créolité – dont Bernabé (2012) dira qu'il est né de la convergence entre deux démarches : « l'étude théorique du fait linguistique et culturel créole, d'une part, et, d'autre part, une pratique littéraire se voulant ancrée tout à la fois dans les réalités et l'imaginaire des sociétés dites créoles. ». On voit ici clairement que le mouvement concerne les sociétés créoles, de l'avis de Bernabé lui-même, et est au fondement des communautés créoles qui ont émergé d'une histoire mouvante, consubstantiel à une langue créole et à des manières de vivre modelées selon cette histoire et cette langue. La créolité surgit à la suite d'un voyage intérieur de l'être-caribéen ou, de manière plus large, de l'être créole qui se revendique, voire s'accepte en tant que tel et qui décide de vivre comme tel aux yeux du monde. La créolité est de ce point de vue une

² Ce sont les auteurs qui soulignent.

forme d'introspection et de mise en question des attributs coloniaux dans l'identité anthropoculturelle des Caribéens.

La créolité n'est pas une spécificité proprement caribéenne, la créolisation dont elle procède n'étant pas un concept géographiquement conditionné, mais elle résulte du contact imposé de populations culturellement différentes sur des territoires insulaires, ou enclavés. Dans la Caraïbe, ont dû se rencontrer Européens et Africains à la faveur du Code noir à l'origine de la traite négrière de l'Atlantique. Plus loin, des gens d'autres races vont venir s'ajouter à ce contact de populations. La créolité résulte du mélange non harmonieux des pratiques linguistiques, religieuses, culinaires, médicinales, etc. des différents peuples en présence. Le phénomène de la créolisation dépasse l'espace Caraïbe et il varie en fonction de la nature du brassage des peuples en présence de sorte que l'*Éloge* nous invite à distinguer entre « des créolisations plus ou moins intenses suivant que tous les peuples en contact sont exogènes comme dans la Caraïbe ou aux Mascareignes, ou selon que l'un d'entre eux est autochtone comme au Cap-Vert ou à Hawaï » (p. 31). L'*Éloge* considère dès lors plusieurs types de créolité : « une créolité antillaise, une créolité guyanaise, une créolité brésilienne, une créolité africaine, une créolité asiatique et une créolité polynésienne, assez dissemblables entre elles mais issues de la matrice du même maelström historique » (*ibidem*).

Toujours dans cette logique de représentation géographique de la créolité, certains auteurs ont une représentation plutôt restreinte de la notion de créolité qu'ils tendent à confondre avec l'antillanité. Or, il existe une autre représentation héritée probablement d'une ancienne vision culturelle française par laquelle, les Antilles renverraient aux Petites Antilles françaises. C'est probablement cette vision qui impose à Édouard Glissant le titre de son essai *Le discours antillais* (1981). On retrouve aussi chez Aimé Césaire cet attachement à la notion d'antillanité plutôt qu'à une certaine caribéanité.

3. La Caraïbe avec ses langues

La Caraïbe est une région multilingue et multiculturelle dominée par des créoles de souches lexicales diverses : *française* (Haïti, Martinique, Guadeloupe, Dominique, Guyane, Sainte-Lucie, etc.) ; *anglaise* (pratiqués par les États de la Caraïbe de l'Est en général membres du Commonwealth) ; *hollando-portugaise* (le *papiamentu* pratiqué à Curaçao, Aruba et Bonaire) ; au Suriname sont pratiqués le *saramaccan*, le *sranan tongo*, etc. La base lexicale de chacun de ces créoles est héritée de la langue coloniale que les colons ont amenée avec eux au moment de

l'établissement du système colonial dans les îles concernées. Et les créoles continuent de cohabiter avec cette langue coloniale dont ils tirent la plus grande part de leur vocabulaire. En considérant les trois Guyanes, on pourrait évoquer une demi-douzaine de langues s'apparentant à des créoles : *boni*, *djuka*, *kwenty*, *mataray*, *paramaka*, *saramaka*. Les langues caribéennes indigènes des habitants n'ont guère laissé autant de traces dans les créoles en raison du fait qu'elles avaient disparu avec leurs locuteurs qui ont été assez rapidement décimés pour avoir été soumis à de très durs labeurs auxquels ils n'étaient pas habitués. La colonisation a aussi comme conséquence la destruction de la généalogie dans l'espace colonisé. Elle coupe la chaîne généalogique et, par cette rupture, elle introduit de nouvelles générations qui sont appelées à se réappropriier l'espace communautaire et se recréer de nouvelles façons de vivre qui sont souvent en rupture avec les anciennes formes autochtones de vivre. La créolité, la créolitude et la créolophonie participent de cette tentative de réappropriation à la fois de l'espace communautaire, de soudage de populations et de convergence identitaire.

S'agissant notamment des créoles de souche lexicale majoritairement française, ils sont nés dans une dynamique de résistance à l'oppression coloniale qui imposait dans les colonies une politique d'assimilation à la langue et la culture françaises. Or, au début de ces colonisations, il n'y avait pas encore une langue française uniformément constituée et stabilisée en France de sorte que les Français qui se trouvaient dans les colonies se comprenaient sans difficultés au travers de l'utilisation du français. Ils étaient dans une situation d'intercompréhension linguistique. Les créoles ont dû tailler leur place dans la situation d'hétéroglossie caractérisée par la présence de dialectes dits français notamment du nord tels le normand, le picard, le poitevin et des langues africaines qui, contrairement au français au début des colonisations caribéennes, étaient formellement constituées. Les créoles se sont ainsi inventés dans une forme de métissage linguistique qui semble à l'origine du métissage ethnoculturel qui caractérise le fonctionnement de la Caraïbe multilingue et multiculturelle que nous connaissons aujourd'hui.

Il n'est guère facile de circonscrire, donc de définir la Caraïbe par rapport au caractère flou de ses frontières mais aussi des représentations qu'en ont la plupart de ses habitants même. Certains parlent volontiers des Caraïbes, au pluriel. En général, il se dégage deux conceptions définitoires de la Caraïbe, qui s'appuient sur la Mer dite des Caraïbes comme socle frontalier : d'où une conception plutôt restreinte de la Caraïbe considérant l'arc antillais et le métissage des populations défendue par l'ancien premier ministre Trinidadien, Eric Williams et une autre, plus large, qui considère les pays ou communautés qui baignent dans cette mer, défendue par l'ancien président de la République dominicaine, Juan Bosch.

Eric Williams (1942) voyait déjà dans la Caraïbe toutes les îles de l'archipel (les îles anglophones, francophones, hispanophones et néerlandophones), les Guyanes (la Guyane anglaise, la Guyane française et le Suriname) et le Belize (à l'époque considéré comme le Honduras britannique). Il fonde sa définition sur la similarité des économies de ces communautés et sur les caractères raciaux de leurs populations. Pour sa part, Juan Bosch (1970) conçoit la Caraïbe comme le regroupement de l'archipel caribéen, à l'exception des Bahamas, les États d'Amérique en partant du Mexique au Venezuela, à l'exception d'El Salvador parce qu'elle ne baigne pas dans la Mer des Caraïbes. Les observateurs avisés attribuent à la définition de Williams le qualificatif d'anglo-saxon et à celle de Bosch celui d'hispanique. La première définition semble prendre appui sur la présence de langues créoles ou de populations métissées dans les communautés en question, tandis que la seconde reposerait davantage sur le fait que les communautés en question touchent la Mer des Caraïbes que l'auteur (Bosch) considère comme une *frontière impériale* entre les puissances européennes et les États-Unis d'Amérique.

Pour sa part, le professeur Norman Girvan (2005) définit la Caraïbe à partir d'une vision en trois dimensions :

1. la Caraïbe insulaire qui englobe les îles des Antilles et quatre territoires continentaux : le Belize et les trois pays du plateau des Guyanes : le Guyana, le Suriname, la Guyane française ;
2. la grande Caraïbe qui comprend cette Caraïbe insulaire, plus le Venezuela, la Colombie, et l'ensemble de l'Amérique centrale, incluant le Mexique, c'est-à-dire ces pays d'Amérique qui bordent la Mer des Caraïbes. Les îles hispanophones en font partie. Cette définition situe la Caraïbe au cœur des Amériques en constituant ce qu'il conviendrait de considérer comme la *mâchoire* de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud ;
3. les *West Indies* qui renvoient à une conception restreinte de la Caraïbe, qui a eu une certaine vitalité dans le temps, se limitant aux territoires anglophones : la Jamaïque, la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade, Trinidad, Saint-Kitts-et-Nevis, le Guyana, Saint-Vincent-et-les Grenadines, etc. Les *West Indies* forment la Caraïbe archipélique anglophone à l'origine de la création de ce qui est devenu la CARICOM aujourd'hui.

4. Créolitude et négritude

Créolité est souvent prise comme synonyme de créolitude, c'est-à-dire, cette vision intérieure de l'être caribéen : « Et la vision intérieure n'est rien sans cette totale acceptation de notre créolité »

(*Éloge*, 1993 : 26). Le préfacier de Rano – Georges Ngano – oppose créolitude à francophonie, c'est-à-dire que le concept représente chez lui ce qu'est pour nous ici la créolophonie. On peut supposer qu'il existe une façon d'être propre à chaque groupe ethnoculturel qui le définit par rapport à tout autre groupe différent de lui. De ce point de vue, la *créolitude* est l'attitude d'être créole, c'est-à-dire l'état de l'individu ou du groupe qui s'inscrit dans le mouvement de la créolité. La créolitude suppose, dès lors, construction d'une identité en même temps qu'elle suppose déconstruction et reconstruction d'une ontologie pensée entre l'euroanéité et l'africanité. Et cette reconstruction débouche sur une identité pétrie par l'évidence caribéenne : « La [c]réolité est une annihilation de la fausse universalité, du monolinguisme et de la pureté » (*Éloge*, 28). Cette attitude naturelle et responsable qu'est la créolitude nous impose de nous accepter et nous prendre en charge tel que nous sommes tout en agissant sur notre destin (Rano, 1998).

Si la créolité dénote l'ontologie créole même, la créolitude renvoie à cette attitude qui tend à justifier cet état ontologique. Le rapport entre créolité et créolitude est assez ambigu chez Rano. Mais, il reconnaît le créole – je dirais personnellement les créoles – comme le support de la créolité. Cependant, lorsqu'il écrit que « le créole n'a plus valeur de devenir une langue universelle comme le français ou l'anglais » (Rano, 1998 : 202), il semble oublier que toute langue naturelle a la potentialité d'être universelle. Peut-être serait-il intéressant qu'on définisse ce qu'on peut entendre par langue universelle. Il n'y a pas de doute qu'un pouvait en dire autant pour le français, qu'il prend en exemple comme langue universelle, au XVI^e siècle où il évoluait dans l'ombre du latin et que son destin de langue universelle n'était pas lisible dans l'immédiatement observable.

La créolitude va dans le même sens que la négritude. Les deux mots sont formés sur le même modèle suffixal : le suffixe *-itude* exprimant un état ou une qualité morale, psychologique ou physiologique, ce sens étant porté par la base à laquelle est adjoint ce suffixe. La notion de créolitude semble plus chargée idéologiquement et semble plus large en ce qu'elle renvoie à la couleur noire ou induit une connotation plutôt raciale, tandis que la première se concentre moins sur la couleur de peau. En effet, la notion de négritude, qui a émergé dans les années 1930, connaîtra une forte popularité avec la parution en 1939 du *Cahier d'un retour au pays natal* de l'écrivain martiniquais Aimé Césaire. Césaire la définit comme « la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de Noir, de notre histoire et de notre culture... » (Aimé Césaire repris dans Roynette (2005 : 70)). Elle a été inventée en vue de dénoncer le colonialisme et revaloriser la culture africaine dans les sociétés postcoloniales. Mais

cela n'ira pas sans controverse. Là où Césaire mettait en avant l'estime et la fierté d'être nègre, les auteurs de l'*Éloge* ont eux-mêmes privilégié de préférence l'aspect créolité qui peut, néanmoins, être envisagé comme consubstantiel à la négritude.

En effet, créolité et négritude sont, à mon avis, différentes, la première étant le fait d'être créole et la seconde l'attitude d'être nègre. Si la créolité peut transcender la question de la couleur de peau, voire du phénotype, la négritude ne saurait faire impasse sur la couleur noire qui sert à la définir, du moins dans son sens premier et le plus courant. La négritude se présente dès lors comme plus restrictive que la créolité et elle implique l'idée de couleur de peau, voire aussi celle de race. La créolité est plus large et dépasse la simple idée de couleur de peau, de race. Dans ce sens, les auteurs de l'*Éloge* ont fait un choix moins idéologique que celui de Césaire en se référant pourtant au même phénomène ou presque. Évidemment, la négritude a été le déclic vers une assomption de la créolité : « La négritude césairienne a engendré l'adéquation de la société créole, à une plus juste conscience d'elle-même » (*Éloge*, 17). Je peux ainsi comprendre la négritude comme un ancêtre de la créolitude : « la négritude [...] elle-même en marche vers un autre degré d'authenticité qui restait à nommer. [...] un baptême, l'acte primordial de notre dignité restituée » (*Éloge*, p. 18). Et cet autre degré d'authenticité à nommer est la créolité elle-même.

5. Créolophonie & créolophonie caribéenne

La créolophonie est une macro-communauté constituée de locuteurs créolophones d'ici et d'ailleurs (de la Caraïbe, d'Amérique, de l'Océan indien, du Pacifique, d'Afrique (Govain, 2018, 2020). Elle est consubstantielle aux langues créoles, nées entre le XVI^e et le XVIII^e siècles dans des régions très variées du monde du fait des colonisations européennes (Hazaël-Massieux, 2011). C'est une communauté parlante fondée sur la pratique d'un créole (de quelque base lexicale qu'il soit), dont les membres partagent des *patterns* socioculturels communs dus à des facteurs divers dont une histoire liée caractérisée par le déracinement et la déportation dans le cadre de la colonisation favorisée par le Code noir et la traite négrière, mais aussi par le climat, l'écologie : « Il semble acquis que les peuples créoles de la Caraïbe doivent leur naissance à un mouvement complexe de traversées maritimes, déracinements, déportations, migrations et voyages » (Ludwig, 2022 : 24).

Le terme est formé sur le modèle de *francophonie*, *anglophonie*, *hispanophonie*, *lusophonie*, toutes concernant des langues indoeuropéennes. Il existe aussi l'*arabophonie* ou la *sinophonie*.

Mais, arabophonie et créolophonie (comme la sinophonie aussi) ne procèdent pas de langues indoeuropéennes. De ce point de vue, elles doivent beaucoup se battre pour exister. Comme le souligne Chaudenson (2000), la situation arabophone présente quelques problèmes définitoires en rapport avec les différentes variétés d'arabe, qui ne sont pour la plupart mutuellement intelligibles que très partiellement, ou pas toujours. On pourrait en dire autant pour la créolophonie en général car les langues créoles sont souvent vécues dans l'imaginaire communautaire et populaire comme des langues de seconde zone par rapport à celles qui ont servi à les lexicaliser, leur superstrat avec lequel ils continuent de cohabiter dans toutes les communautés où ils sont pratiqués, excepté à La Dominique et à Sainte-Lucie (j'y reviendrai plus loin).

Nous avons déjà vu que la Caraïbe était une région multiculturelle et multilingue dominée par des créoles de souches lexicales plurielles. La base lexicale de chacun des créoles est héritée de la langue européenne que les colons ont amenée avec eux dans les îles concernées. Et chacun des créoles continue de cohabiter avec cette langue européenne qui a servi à le lexifier, excepté à La Dominique et à Sainte-Lucie où l'on pratique un créole de souche lexicale majoritairement française, mais qui cohabitent avec l'anglais comme langue officielle. Ces îles ont dû changer de main à plusieurs reprises. Par exemple, entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, la France et l'Angleterre se sont battues à 14 reprises pour la possession de Sainte-Lucie. D'où l'île a dû changer de main 14 fois en deux siècles³ avant de devenir possession britannique jusqu'à son indépendance en 1979. On trouve encore à Trinidad quelques locuteurs d'un créole de souche lexicale française proche de celui pratiqué dans les Petites Antilles franco-créolophones (ou de celui de la Dominique ou de Sainte-Lucie). Il est à noter que la France n'avait pas colonisé Trinidad mais beaucoup de colons français des Petites Antilles s'y étaient installés avec leurs esclaves alors qu'à ce moment-là l'île était une possession espagnole.

La créolophonie caribéenne fait appel à la notion d'intercompréhension entre les Caribéens. L'intercompréhension, dans sa vision classique, pose souvent la question de la parenté linguistique, de la filiation des langues qui y sont impliquées à une famille commune, ce qui est susceptible de faciliter cette intercompréhension. Or, la question de la filiation des créoles à une famille unique de langues reste toujours pendante. La notion de parenté relève certes de la

³ Godfrey Deeny, « Sainte-Lucie, la discrète des Antilles », *Le Figaro.fr*, 24 novembre 2015, mis à jour le 11 décembre 2015, disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/voyages/2015/11/24/30003-20151124ARTFIG00243-sainte-lucie-la-discrete-des-antilles.php>.

linguistique historique mais elle est d'actualité dès qu'il est question d'intelligibilité mutuelle entre les langues ou d'intercompréhension entre des locuteurs de langues différentes.

Pour la plupart des auteurs dont Pompilus (1985) et Sylvain (1936), le créole haïtien (désormais CH) et, par extension, les créoles de souche lexicale française sont des langues mixtes. Sylvain y voit une langue à syntaxe africaine et à vocabulaire français. Cette thèse substratiste est réinterprétée par celle de la relexification (Lefebvre, 1998). Calvet présente les créoles comme des langues composites, du moins à l'origine, avant de devenir langue maternelle de communautés endogènes. Pour Chaudenson (2000), cette idée ne cadre guère avec la réalité de la créolisation car depuis la fin des années 1950 on avait cessé de considérer les créoles comme tels. De l'avis de Faine (1937), le CH est une langue néo-romane issue d'une forme de bouillabaisse composée du français, de l'anglais (via principalement le normand), de l'espagnol, de ce qu'il appelle l'*indien-caraiïbe* et des apports africains. Adam (1883) avait vu dans les créoles guyanais et mauricien des idiomes négro-aryens.

Assigner les créoles à une famille de langues mixtes consiste à s'appuyer sur l'hypothèse selon laquelle ces langues résultent du contact de diverses langues dans un contexte spécifique de colonisation. Qu'il s'agisse de l'hypothèse africaniste de Sylvain (1936) ou de la relexification de Lefebvre (1998), on ne sort pas de l'idée du contact du français et de langues africaines. Mais, cela ne résout pas le problème de la filiation linguistique des créoles car, vu le fonctionnement synchronique de leur système, nous ne pouvons l'affilier ni à la famille indoeuropéenne ni à une quelconque famille africaine spécifique. D'autant que l'apport substratique d'une ou de plusieurs langues africaines n'a, jusqu'à présent, pas vraiment été spécifié. Il faudrait, à cela, considérer que les langues qui ont été majoritairement au contact du français à Saint-Domingue semblent avoir été des langues du groupe kwa de la famille nigéro-congolaise :

Les peuples de la Côte d'Or et de la Côte des Esclaves (Ghana, Haute-Volta, Togo, Dahomey, Nigeria occidental) fournissaient, après ceux des côtes du Congo et de l'Angola, le plus grand nombre de captifs aux plantations de Saint-Domingue [...] Les Aradas, dénomination commune des captifs de nations diverses traités sur la Côte d'Or et de la Côte des Esclaves, avaient des croyances religieuses apparentées et une compréhension commune de l'ewe, langue de liaison de la région. (Midy, 2006 : 182).

L'ewe fait partie du continuum linguistique des langues gbés. En référence au CH, Lefebvre (1998) indique qu'il proviendrait de deux langues sources : le français et le fongbé pratiqué sur la Côte d'Or, en particulier sur les côtes du Bénin.

Soulignons que, en termes morphologiques, les créoles sont des langues isolantes, c'est-à-dire qu'ils expriment les catégories grammaticales par des mots indépendants, sans recourir à des flexions au contraire de leurs langues lexificatrices. En conclusion, disons que les créoles forment une famille linguistique éponyme qui est bien différente de celle à laquelle appartiennent leurs superstrats et leurs substrats.

Enfin, l'omniprésence des créoles dans la Caraïbe m'a poussé à proposer la création d'une communauté associative que j'appelle une créolophonie caribéenne intégrative (Govain, 2018, 2020). Cette créolophonie caribéenne intégrative représente une forme d'unité dans la diversité au niveau tant linguistique que culturel et se mettra au service des échanges inter-caribéens dans la perspective d'une vraie intégration régionale. Elle est intégrative parce qu'elle vise l'intégration de toutes les langues créoles de la région.

6. Identité caribéenne et oraliture

Le brassage ethnoculturel et linguistique entre les différents acteurs de l'émergence des créoles a conduit à une identité caribéenne construite en majeure partie sur une tradition orale communautaire que Bernabé, Chamoiseau, Confiant (1989) appellent la « diversalité », un *universel caribéen* qui flirte avec l'*Universel* (Govain 2018, 2020). Cette *culture diverselle* résultant d'apports divers (caribéen, européen, africain, asiatique, américain...) et de l'universel est la caractéristique fondamentale de la créolité qui est « un préalable à notre affermissement identitaire » (*Éloge*, p. 29). Cette identité caribéenne plurielle a développé une tradition orale communautaire – l'*oraliture* issue de la *créolité*, proche de cette *diversalité*. Cette oraliture et cette culture diverselle participent tout à la fois de la créolité, de la créolitude et de la créolophonie. C'est dans cette perspective que je cherche à mettre en lumière l'apport de l'*Éloge de la créolité* dans ces trois éléments consubstantiels à notre culture créole caribéenne plurielle. On pourrait ajouter que l'insularité joue un rôle dans la construction de l'identité créole caribéenne ou de l'identité créole tout court.

Cette identité est à l'origine diasporique parce qu'elle est formée d'apports d'origines diverses : le métissage semble une caractéristique de cette identité. Elle va se *vernaculariser* via des cultures sédentarisées et communautaires plus ou moins singulières : « le principe même de notre identité est la complexité. Explorer notre créolité doit s'effectuer dans une pensée aussi complexe que la Créolité elle-même » (*Éloge*, 28). Comme il est exprimé en 4^e de couverture de Ludwig (dir.) (1994) en référence à la littérature antillaise, cette identité est née à un carrefour culturel,

lieu de rencontre entre Amérindiens, colons européens, esclaves africains et ouvriers indiens. Il est, de nos jours, courant en Haïti d'entendre des intellectuels rejeter les apports des colons français à la culture, au créole, voire à l'identité haïtiens. Ce faisant, ils doivent avoir oublié que, bien qu'ils puissent être toujours créolisés ou plus généralement souverainement rebaptisés à l'instar du nom du pays lui-même, même les patronymes et la plupart des toponymes haïtiens sont de manière générale hérités de colons français. Nous sommes en présence, loin de tout jugement d'ordre idéologique, d'un fait qu'on ne peut pas nier lorsqu'il s'agit de rendre compte des éléments intervenant dans la formation culturelle de l'Haïtien ou de l'Antillais.

Cette identité caribéenne est à saisir non en termes de cloisonnement de chaque communauté, mais « en termes de mouvements, de mobilité, de flux et d'influences en tous genres et non pas simplement de structures statiques » (Dubesset, 2012). Elle se construit dans le mouvement et l'échange inter-caribéen au travers de l'ensemble de la région, même s'il faut regretter que les Caribéens ne se rencontrent guère par rapport aux modes de déplacements qui sont assez onéreux. Cela étant, les Caribéens ne communiquent guère entre eux. Communication dépasse ici le sens d'échange de messages verbaux ou écrits utilisant une langue partagée au regard de la circulation des Caribéens dans la Caraïbe, mais, aussi, communication au sens de contact physique. Les liaisons ou connexions des différentes communautés caribéennes non alignées sont très difficiles. Voyager à Sainte-Lucie, à la Dominique ou à la Jamaïque, par ex., est plus difficile et parfois plus onéreux pour un Haïtien que partir en Europe ou en Amérique du Nord, les connexions étant tellement rares, difficiles et irrégulières. Souvent, on est obligé de le faire sur plus de 24 heures. Néanmoins, Haïti partage une frontière maritime avec la Jamaïque. Aucune exploitation de la mer à des fins de connexion des deux pays. Les îles caribéennes sont généralement tournées vers leurs anciennes métropoles, qui, aujourd'hui et depuis plus d'un demi-siècle, se retrouvent concurrencées par les États-Unis d'Amérique qui exercent leur hégémonie socioculturelle mais aussi économique sur l'ensemble de la région. À ce sujet, le Canada ne demeure guère en reste.

Cette identité caribéenne repose sur une hétérogénéité tout à la fois culturelle et linguistique. À ne pas oublier que les Caribéens proviennent en général d'un brassage ethnoculturel et linguistique aussi. Cette considération a conduit Bégot et Buléon (2006) à voir dans la Caraïbe une *méditerranée* : elle est, pour ainsi dire, un carrefour de cultures et d'identités où, par les aléas de l'histoire, le Nord côtoie et tutoie le Sud.

L'*oraliture* dont les productions se modèlent sur les configurations mythologiques de nos communautés est un mode d'expression identitaire déterminante dans le domaine de la créolité.

Elle est une production mais aussi un produit qui se retrouve à mi-chemin entre l'oral et l'écrit et qui sert de véhicule à la mémoire collective caribéenne au travers d'un processus de modélisation de nos expériences vernaculaires collectives et individuelles qu'elle cherche à exprimer de manière à les rendre disponibles à qui s'intéresse aux cultures et imaginaires créoles. L'*oraliture* est aussi une survivance du système esclavagiste. Dans les colonies, les esclaves étaient certes brassés dans les plantations de sorte qu'ils ne puissent communiquer de manière à ne pas penser à renverser l'ordre colonial ; mais la plupart des colons choisissaient parfois de donner à leurs esclaves vivant sur une même plantation la permission certains soirs de pouvoir se rencontrer au clair de lune et de se détendre sur une période de temps donnée. Ainsi, ils se racontaient des histoires en se remémorant leurs expériences communautaires d'avant leur déportation en Amérique. Ils essayaient sans doute de faire un transfert de référent de leurs expériences passées sur les référents locaux afin de mieux se faire comprendre de leurs pairs. Cette tradition fut donc transmise des Bossales aux Créoles. Ils sont ainsi parvenus à la construction de cette tradition de l'*oraliture* à travers une *parole de nuit*.

La créolité a ainsi émergé dans les plantations au travers du bouillonnement de l'oralité caractéristique d'une société à tradition orale. Elle se manifeste notamment par des contes, des proverbes, des chansons qui témoignent du passé et des conditions de vie des esclaves (à l'origine) dans les plantations, mais aussi de leur façon d'appréhender le monde : « l'oralité est notre intelligence, elle est notre lecture de ce monde, le tâtonnement, aveugle encore, de notre complexité. L'oralité créole [...] porte témoignage du génie ordinaire appliqué à la résistance, dévoué à la survie » (*Éloge*, 33-34). Cette oralité est fondée sur la mémoire collective construite sur un passé esclavagiste traumatique mais ouvert sur un avenir contrôlé par les Créoles eux-mêmes qui étaient dans le passé assimilables à des biens meubles !

7. L'imaginaire caribéen peu ou prou commun

Un imaginaire socio-ethnique peu ou prou semblable, voire commun semble traverser les différentes communautés caribéennes. Un coup d'œil sur la signification des proverbes présentés par *Le Grand livre des proverbes créoles* (Confiant, 2004) peut nous en convaincre. Le signifiant est quasi-pareil d'un créole à l'autre de la Caraïbe mais il renvoie à un même signifié. Même s'il est parfois observé des différences dans le signifiant des proverbes en question, les variantes restent toujours dans le voisinage lexicosémantique et culturel de ce qui est dit dans une variété de créole ici ou là. La même forme de sagesse traverse l'ensemble des proverbes enregistrés pour chacune des catégories sémantiques considérées. Y aurait-il lieu de voir dans cette expérience

commune la présence d'un substrat commun qui a accompagné les ancêtres africains ayant participé à l'émergence des créoles caribéens qui ont été arrachés à leurs terres originelles, déportés dans la région où ils vont se réinventer de nouvelles façons de vivre ou d'exister ? La plupart du temps, on retrouve des rites magico-religieux qui traversent peu ou prou l'ensemble de la région. Dans le domaine de la musique, les percussions sont très présentes à travers la Caraïbe. Dans les styles musicaux plutôt traditionnels, on rencontre aussi des instruments qui sont communs à différentes communautés : le tambour, le bambou, le *cha-cha* ou *malaka*, etc. Tout cela se conjugue pour produire une musique plutôt gaie, sur un air chaud, tropical.

La conque de lambi représente aussi un instrument de musique populaire et traditionnelle dans la plupart des communautés caribéennes. C'est un instrument à vent présent dans la plupart des styles musicaux caribéens. Les Amérindiens l'appelaient le *watabwi* et l'utilisaient à la fois comme un instrument de musique et un outil de communication servant à mobiliser les gens dans le sens qu'il permet de lancer une alerte. Il existe en Martinique le groupe de musique *Watabwi* qui se sert de la conque de lambi comme instrument de musique principal. Ils y soufflent en produisant une musique assez originale. Le groupe qui se veut un orchestre associe la conque de lambi à la percussion, à la flûte traversière, à l'accordéon, au tambour et au bambou. Par ailleurs, le jazzman guadeloupéen Franck Nicolas utilise aussi ce type d'instrument dans sa pratique musicale.

En Haïti, la conque de lambi est aussi un instrument de communication ordinaire. Elle y est utilisée aujourd'hui encore pour réunir les membres d'une même *coumbite*, c'est-à-dire une société d'entraide agricole. Un fait curieux qu'il peut être intéressant de mentionner ici : dans un quartier, il y a en général plusieurs *coumbites* et le responsable de chacune recourt à la conque pour annoncer les rassemblements. Les membres de chaque *coumbite* parviennent normalement à identifier le son de la conque qui correspond à leur propre association. Dans la plupart des communautés caribéennes où l'on pratique le carnaval populaire, elle sert aussi à rassembler les participants à cette fête de liesse grégaire, en même temps qu'elle est présente dans la musique.

En parlant de la musique, faisons un coup d'œil sur la musique caribéenne. En effet, la musique est l'un des éléments caractéristiques des cultures et identités caribéennes, une musique tropicale, souvent chaude et gaie, recourant souvent à la percussion, où le tambour est très présent. La plupart des styles musicaux caribéens font en général l'objet d'une reconnaissance internationale :

- le *compas* d'Haïti (et le *croisé-le-huit*, sans oublier la musique racine qui est une expression socioculturelle du vodou). L'un des groupes importants de la musique *compas* est Tabou Combo. L'un des groupes emblématiques de la musique racine est *Boukman Eksperyans*. Le style musical dit *rara* est très populaire en Haïti et proche du vodou ; il se rencontre partout dans le pays ;
- le *merengue* et la *bachata* constituent les deux principaux styles musicaux de la République dominicaine partageant l'île d'Haïti avec la République d'Haïti. Ils sont très écoutés dans le reste de la Caraïbe. Un musicien de renom du *merengue* est, par exemple, Juan Luis Guerra tandis que Luis Vargas est l'un des représentants de la *bachata* ;
- le *zouk* des Antilles françaises (et les styles plus traditionnels et populaires de musique historique : le *bèlè*, le *chouval bwa* ou la *biguine* (*biguine tambour* ou *biguine orchestrée*) en Martinique, le *gwo ka* en Guadeloupe (Sonny Troupé est l'un des talentueux musiciens du *gwo ka*), voire le *kasékò* parmi d'autres genres en Guyane française). Le groupe *Kasav* est le représentant de la musique zouk antillaise ;
- le *reggae* de la Jamaïque – qui est peut-être le style de musique caribéenne le plus connu à travers le monde – (et, à sa suite, le *raga* un peu partout dans la Caraïbe et le *dancehall* qui lui ressemble) sans oublier le *rastafarisme*. L'artiste de renommée mondiale Bob Marley fut l'illustre représentant de cette musique reggae. On pourrait retenir le nom de Sean Paul comme des représentants du *dancehall* qui est une musique plutôt populaire en Jamaïque ;
- le *calypso* de Trinidad-et-Tobago dont l'un des représentants fut Rupert Grant dit Lord Invader, le style est originaire de Trinidad-et-Tobago mais il est répandu dans une bonne partie de la Caraïbe anglophone. On retrouve aussi un ensemble d'instruments de musique très originaux reconnus sous le nom de *steel drums* ou *steel pan* originaire de Trinidad-et-Tobago. Le groupe de *steel pan* – les *steelband* – fonctionne comme un orchestre. À Trinidad-et-Tobago, l'orchestre emblématique de *steelband* est le Pamberi Steel Orchestra ;
- il y a la *cadence-lypso* de la Dominique. Le mot est composé de deux éléments : cadence et calypso. Le groupe fondateur de ce style de musique né dans les années 1970 est l'Exile One ;
- la *salsa* de Cuba (classée parmi les musiques classiques les mieux appréciées à travers le monde) est adoptée et pratiquée un peu partout dans le reste de la Caraïbe. Adalberto Álvarez, mort en 2021, fut l'un des représentants de la salsa cubaine connue à Cuba davantage sous le nom de *timba* ou *son cubain*. Mais il existe aussi la *tumba francesa* (littéralement *tambour français*) qui est à la fois une danse et un style musical portant les traces du CH mais aussi du

français colonial. C'est le style de musique le plus ancien dans la région (fin du XVIII^e siècle). Il est surtout pratiqué dans la province dite d'*Oriente*.

Considérons, par exemple, les énoncés français « Il pleut » et « Je suis en train de manger » avec insistance sur le fait de manger et voyons comment ils se rendent dans différents créoles base lexicale différente. Mais, avant d'y arriver, notons que le premier énoncé se dit en espagnol : « Lluève » ; en anglais : « It is raining » ; en portugais : « Está chovendo », en allemand : « Es regnet ». En CH, le premier se dit « Lapli ap tonbe », en créole jamaïcain : « rien a faal »⁴, en créole des Petites Antilles françaises : « Lapli ka tonbe » ; en papiamentu « awa ta yobe ». Le second se dit en espagnol : « estoy comiendo », en anglais : « I am eating » ; en portugais : « estou comendo », en allemand : « ich esse gerade ». En CH, il se dit « Se manje mwen ap manje », en créole jamaïcain : « A iit mi a iit » ou encore « A nyam mi a nyam »⁵, en papiamentu : « Come mi ta come ».

Ce qu'il y a lieu de remarquer, c'est que pour le premier énoncé, si le procès se présente dans les langues indoeuropéennes de manière impersonnelle, dans les créoles considérés, il se comporte comme une expression imagée, idiomatique même. Son expression dans ces créoles se rapproche d'un idéophone dans la mesure où elle s'appuie sur le mouvement ou le résultat du procès émis. Dans chacun des créoles, le signifié du verbe renvoie à celui de « tomber » en français. En effet, lorsqu'il pleut il tombe de l'eau sur le sol dans le sens que l'eau vient d'en haut. Le papiamentu lui-même utilise un signifiant qui est l'équivalent du terme « eau » en français : 'awa' (de l'espagnol 'agua' = eau). Il est vrai que, dans les langues indoeuropéennes prises en considération, les locuteurs peuvent, en termes informels, associer les mots « pluie » et « tomber » (ou leur équivalent) pour exprimer l'action de pleuvoir, mais en registre soutenu, ils emploient les formes impersonnelles indiquées.

De même, le second exemple est exprimé dans les langues indoeuropéennes avec une seule occurrence du verbe exprimant le procès 'manger'. Cependant, il se réalise dans les créoles sous la forme d'une réitération du noyau verbal, phénomène qui n'existe guère ou pas du tout dans les langues indoeuropéennes dont ils tirent leur base lexicale. On peut dès lors considérer ce phénomène de réitération dans les langues créoles comme une forme d'innovation par rapport à leurs langues lexificatrices ou superstratigues.

⁴ Littéralement en anglais standard : « rain is falling ».

⁵ Littéralement en anglais standard : « it is eating I am eating »

Ces convergences d'expression entre les créoles, qui les diffèrent des langues indoeuropéennes dont ils héritent leur base lexicale, ne doivent pas nous surprendre si l'on considère que les esclaves qui arrivaient à Saint-Domingue (zone de distribution en termes d'achat et vente d'esclaves pour l'ensemble des Amériques) provenaient peu ou prou des mêmes régions, de l'avis de Midy (*op. cit.*), même s'ils ne partageaient pas une même langue car les colons les avaient brassés dans les plantations de sorte qu'ils ne puissent communiquer de peur qu'ils ne complotent pour renverser l'ordre colonial.

Le domaine des proverbes donne à voir que la Caraïbe créolophone partage un imaginaire commun, la plupart d'entre eux ayant dans chacune de ces communautés caribéennes un signifiant peu ou prou commun pour renvoyer au même signifié. Cela tient sans doute au fait que ces communautés ont un passé commun qui est à l'origine de la créolisation (donc des créoles et des cultures caribéennes qui leur sont consubstantielles), car le signifié des proverbes renvoie le plus souvent au passé en s'appuyant sur le fonctionnement des dites communautés. Les valeurs générales qui traversent les proverbes ont une portée universelle régionale. L'interprétation des proverbes se base sur le contexte historico-culturel d'une communauté créole à l'autre. En effet, Bogle (2014) a comparé au travers d'une analyse lexico-sémantique un corpus de 10 proverbes en créoles caribéens de souche lexicale française et en créole jamaïcain de souche lexicale anglaise. Il est parvenu à la conclusion que ces proverbes partagent les mêmes lexèmes, syntaxe et sémantisme dans les créoles considérés et présentent des similarités au niveau des images qu'ils évoquent. Cela est rendu possible par le partage du fonds linguistique et culturel commun issu du processus de créolisation procédant d'un contexte historico-culturel commun.

8. Conclusion

La créolité renvoie en quelque sorte à une identité créole protéiforme et plurielle dans la Caraïbe. Elle procède d'une quête de soi tel qu'il est mesuré par Glissant ou les auteurs de l'*Éloge de la créolité*. Elle fonde, pour ainsi dire, le réel caribéen qui ne va pas sans la créolitude qui est une attitude à la créole. Combinées, ces deux servent à définir l'être créole caribéen. La créolophonie, quant à elle, renvoie à une communauté de parlants créoles. En ce sens, la créolité, quoiqu'un produit de la créolisation s'en éloigne car la créolisation envisageait la construction d'une identité qui se modèle sur l'expérience du colon esclavagiste dans la négation des expériences africaines originelles des produits de cette créolisation où étaient perçus comme peu dignes d'humanité les individus présentant un phénotype négro-africain. La créolité, au contraire, se construit sur une dynamique inverse : « la déconstruction de l'idéologie républicaine française et promeuvent

l'identité culturelle de la race noire » (Mercier, 2012 : 54). La créolité est dès lors la construction par les créoles de leur propre monde jadis marqué par tares des idéologies coloniales dont ils cherchent à se défaire.

Enfin, créolité, créolitude et créolophonie sont à même de susciter une conscience collective caribéenne si nous savons les élever au rang de concepts importants à promouvoir à l'échelle régionale tout en faisant de leurs référents une réalité dans la vie de chacun des citoyens. Promouvoir ces concepts et les réalités qu'ils représentent est une entreprise cathartique qui consiste à mettre le Caribéen en face de sa réelle existence, de son identité, de sa nature et de son authenticité comme l'aurait suggéré Frantz Fanon. Exercer dans sa vie de Caribéen la créolité, la créolitude et la créolophonie revient à réduire l'aliénation qui caractérise souvent les sociétés créoles et prendre le chemin de l'assomption de soi, de sa propre et réelle condition de citoyen ancré dans son espace de vie.

9. Références

- Bégot, Monique & Buléon, Pascal (2006), *La Caraïbe, Nord et Sud entremêlés*. TDC, *La Caraïbe*.
En ligne : <http://atlas-caraïbe.certic.unicaen.fr/fr/page-34.html>.
- Bernabé, Jean (2012), *La Créolité, vingt ans après*, *Caliban*, 31, <http://journals.openedition.org/caliban/353> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/caliban.353>.
Consulté le 14 juillet 2022.
- Bernabé, Jean, Chamoiseau, Patrick, Confiant, Raphaël (1989), *Éloge de la créolité*. Paris, Gallimard.
- Berrouët-Oriol, Robert, Robert et Fournier, Robert (1992), *Créolophonie et francophonie nord-sud : transcontinuum*. *Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, 17(34), 13-25.
- Bogle, Desrine (2014), *Traduire la culture créole*. *Atelier de traduction*, 21, 77-92.
- Bosch, Juan (1970), *De Cristobal Colón a Fidel Castro. El Caribe, frontera imperial*. La Habana, Editorial de Ciencias Sociales.
- Chaudenson, Robert (2000), *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir*. Paris, L'Harmattan, coll. « Langues et Développement ».
- Confiant, Raphaël (2004). *Le grand livre des proverbes créoles*. Paris, Presses du Châtelet.
- Dubesset, Éric (2012), *Penser autrement l'identité régionale caribéenne*. *Études caribéennes*. En ligne : <http://etudescaribeennes.revues.org/5739>.
- Girvan, Norman (2005), "Reinterpreting the Caribbean". Dans Pantin (dir.) *The Caribbean Economy, A Reader*. Kingston, Randle Publisher, 304-318.
- Govain, Renauld (2018), « Haïti et les pratiques linguistiques dans la Caraïbe : vers l'établissement d'une créolophonie caribéenne intégrative » dans W. Denis (dir.), *Haïti, La CARICOM et la Caraïbe. Questions d'économie politique, d'intégration économique et de relations internationales*. Port-au-Prince, C3 Éditions, 441-470.

- Govain, Renauld (2020), Créolophonie et identité dans la Caraïbe multilingue et multiculturelle. Pour une créolophonie caribéenne intégrative. *Archipelies*, 9. *Transmettre et être/Fabriquer le sujet, pérenniser la société*. <https://www.archipelies.org/699>
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine (2011). *Les créoles à base française*. Paris, Ophrys.
- Lefebvre, Claire (1998), *Creole Genesis and the Acquisition of Grammar: The Case of Haitian Creole*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Ludwig, Ralph (dir.) (1994), *Écrire la parole de nuit : la nouvelle littérature antillaise : nouvelles, poèmes et réflexions poétiques*. Paris, Gallimard.
- Ludwig, Ralph (dir.) (2022), « Préface – Pawol douvan. *L'errance et le rire. La littérature antillaise et l'ailleurs*. In R. Ludwig (dir.), *L'errance et le rire. Un nouveau souffle de la littérature antillaise*. Paris, Gallimard, 15-41.
- Mercier, Jean-Bénito (2012), *Édouard Glissant : du Tout-Monde au traité du Tout-Monde : intertextualité, identité et espace. Pour une étude comparative*. Thèse de doctorat, University of Kansas.
- Midy, Franklin (2006), Les Congos à Saint-Domingue : de l'imaginaire au réel. *Ethnologies*, 28 (1), 173–201, <https://doi.org/10.7202/014154ar>
- Pompilus, Pompilus (1985), *Le problème linguistique haïtien*. Port-au-Prince, Fardin.
- Rano, Jonas (1998), *Créolitude : Silences et cicatrices pour seuls témoins*. Paris, L'Harmattan.
- Roynette, Claude (2005), À propos de négritude : Senghor et Fanon, *Vie sociale et traitements*, 87(3), 70-72.
- Sylvain, Suzanne (1936), *Le créole haïtien : morphologie et syntaxe*. Port-au-Prince, Wetteren.
- Williams, Eric (1942), *The Negro in the Caribbean*. Washington, DC, Associates in Negro Folk Education.